

Formation Adultes

Réglementation des animaux de compagnie



PUBLICS CONCERNÉS

- > Les professionnels de l'animalerie
- > Les enseignants
- > Les éleveurs

MODALITÉS DE FORMATION

- > 7 heures sur 1 journée ou
- > 14 heures sur 2 jours
- > Formation en présentiel à Pontauumur

COÛT & FINANCEMENT

- > Formation payante
- > Financement par fonds de formation
- > Non éligible CPF

CONTENU DE FORMATION

JOUR N°1

Matin :

> Point sur les animaux domestiques (2h)

1. Arrêté du 11 Août 2006
2. ACACED : Qui est concerné ?
Modalité d'obtention ; CAP TAV
3. Les agents de contrôle : Présentation de l'OFB ;
Rôles et missions ; Sanctions encourues

12h00 => Pause déjeuner

Après-midi :

1. Présentation de la CITES
2. Les obligations liées à la vente et la détention d'animaux non domestiques : Annexe A ; Annexe B ; Les autres...
3. La demande de permis CITES/CIC
4. Les documents obligatoires : Les Cites ; Les factures ; Les registres

JOUR N°2

Matin :

I- Arrêté du 08 Octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques

- a. Le marquage
- b. Ifap
- c. Registre
- d. Attestation de cession
- e. Déclaration de détention

12h00 => Pause déjeuner

Après-midi :

1. Le CC d'animaux d'espèces non domestiques
2. I- Arrêté du 12 Décembre 2000
3. II- Modalités d'obtention
4. III- Préparation des dossiers
5. IV- Passage en commission des sites
6. V- L'autorisation d'ouverture : Les différentes catégories d'établissements ;
7. Modalités d'obtention

16h : Questions/Réponses diverses

16h30 : Études de cas concrets

- > D' autorisation préfectorale de détention
- > De CIC
- > D'extensions du CC

INTERVENANTS PARTENAIRES POSSIBLES:

- > DREAL
- > OFB
- > DDPP

SAINT-GERVAIS D'Auvergne
> MÉTIERS DU CHIEN ET DU CHAT

PONTAUMUR
> MÉTIERS DE L'ANIMALERIE



Infos pratiques
cfppadescombrailles@educagri.fr

04.73.85.72.84

**Possibilité de prendre
ses repas au centre :**

> Petit - déjeuner1.80€

> Déjeuner/ dîner5€



Cofinancé par
l'Union européenne

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



France
Travail

INSERJEUNES

agefiph
Association pour le développement des personnes handicapées



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL de la
FORMATION



CFPPA DES COMBRAILLES
20 avenue Jules Lecuyer - BP 3
63390 Saint-Gervais d'Auvergne
Tél. 04 73 85 72 84
cfppadescombrailles@educagri.fr
metiers-chien-animalerie.fr